



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-095

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2022

Sommaire

Centre Hospitalier de Mâcon /

71-2022-06-17-00003 - Décision n°62-2022 portant délégation de signature
à Madame Anne REVIRON (1 page)

Page 3

Centre Hospitalier de Mâcon

71-2022-06-17-00003

DECISION DU DIRECTEUR N°62-2022
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MADAME ANNE REVIRON,
Direction des Affaires Financières - Bureau des Admissions

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à 35,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 avril 2020 plaçant à compter du 6 juillet 2020, Monsieur Jean-Claude TEOLI dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Mâcon,
Vu l'affectation de Madame Estelle LUCAS en qualité de Directeur des Affaires Financières, de la Performance et du Contrôle de Gestion au Centre Hospitalier de Mâcon, à compter du 2 janvier 2018,
Vu la décision n°60-2020 portant délégation de signature à Madame Annie DUBUC, Attachée d'Administration Hospitalière Principale, au sein de la Direction des Affaires Financières, de la Performance et du Contrôle de Gestion,
Vu la décision n°63-2020 portant délégation de signature à Madame Anne REVIRON, Adjoint des Cadres, au sein de la même direction,

Considérant le départ en retraite de Madame Annie DUBUC à compter du 27 juin 2022,
Considérant la nécessité d'organiser des délégations de signature du Directeur du Centre Hospitalier de Mâcon au regard des nécessités de fonctionnement de la Direction des Affaires Financières, de la Performance et du Contrôle de Gestion de cet établissement,
Considérant les fonctions occupées par Madame Anne REVIRON,

DECIDE

- ARTICLE 1** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Jean-Claude TEOLI, Directeur, de Madame Estelle LUCAS, Directeur adjoint, délégation est donnée à Madame Anne REVIRON, Adjoint des Cadres, aux fins de signer tous les actes et documents relatifs aux déclarations de décès, dont les registres tenus par la Ville de Mâcon.
- ARTICLE 2** La présente décision complète les dispositions de la décision précitée n°63-2020.
- ARTICLE 3** Elle prend effet à compter du 21 juin 2022.
- ARTICLE 4** La présente décision, signée en trois exemplaires, sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône et Loire. Elle sera également transmise au Trésorier Principal et affichée au sein de l'établissement.
- ARTICLE 5** Cette décision peut, conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, être contestée par recours gracieux auprès du Directeur ou par recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Mâcon, le 17 juin 2022

Le Directeur,



Jean-Claude TEOLI

Notifié à l'intéressée, le 20.06.2022